L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 26 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON DEMANDE—Une couturière et femme de chambre qui devra aussi aider au ménage. S'adresser au No 185 Carondelet, de 9 à 10 heures du matin. 26déc—3f

UN VIGNERON voulant aller travailler à la campagne trouvera de l'emploi en s'adressant au No 302 rue des Ursulines, entre Roman et Prieur, de 7 à 8 heures du matin.
18 déc—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Roland H. Boullemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,017—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Carrie B. Boullemet exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25.29—2jan

Succession de Francisco Ricca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,610—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par G. Mazzei et G. Biardone, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 déc—23 29—2 jan

Succession de Joseph Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,574—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mira L. Collins, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24déc—24 28—2 jan

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,682—Divison B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Alexander F. Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,205—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté Levy Heidingsfelder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de A. W. Carman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,909—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. J. Carman administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
21 déc—21 25 30

Succession de Frederick Eberhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,666—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Frederick Eberhardt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 déc—18 22 26

Succession de Thomas Schorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,634—Division E—Attendu que Catherine Schorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Schorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Mme Mary Chittenden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,535—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jaures Chittenden, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de John Lewis.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,021—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John J. Wolfe exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 déc—19 22 26

Succession de Mme Mathilde Smith, Veuve de feu Dr. Armand Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,604—Division E—Attendu que Walter B. Mercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mathilde Smith veuve de feu Dr. Armand Mercier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,616—Division E—Attendu que Mme Vve James L. Morrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Morrison, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,602—Division E—Attendu que Henry Rosenbohm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 déc—18.22, 26

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.
Liste de publication.

Ainsworth Marie épouse Jordy	Hourticolon Jean
Ainsworth Martin Luther (2)	Jordy les époux
Armauton Jean	Lu Jacques Honoré
Augrain Paul	Jeanton Germain
Bendelé Alphonse	Lapeze Jules
Bétoulli Jean Baptiste	Labbé Jean Marie
Beaudéau Louis	Labarre Leon
Charreton	Médal Leon
Cenac Esteban	Moto François
Cordier Ernest Albert	Masson Mme Estelle
Charpentier Honoré, Camy	Poirson Jules Nile Tbé... (3)
Crouchet Jacques	Robert Mme Cécile
Desforges Adolphe Patrice (2)	Roche Clovis Alfred
Dupuy Mme Amélie Dumas	Rousseau Victor
Delore famille Ernest	Roushaw James A
Dupuy Leper	Sigouiet Jean Baptiste
Ehrman [illegible]	Seetler Léon et Jean
Guiraud Vve Julie Pamela (2)	Vallette Anatole Florent
Gesson Aimé	Vial Mme Vve (2)
Grimaud Mr et Mme	White la famille
Grand d'Auvergne famille	White Denis Pierre
Girard Jn François	White Dame Emma
Hopkins [illegible]	White Delle Octavie
Hewell [illegible] (2)	White Pauline Veuve Tucker
Hebert Mme Adeline	White Georgine fe Augrain
	White Palmyre épouse Hugh
	White Georges
	White Delle Althée

LETTRES.

Lacré Joseph	Poisson Charles musicien
Mouraud Jean	

N. B. Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, hors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

Assurances et Banques.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 21 décembre 1886.—Le 20 du courant, dans une assemblée des actionnaires de cette Banque, les Messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus directeurs pour l'année 1887.

NUMA LANDRY, D. A. LANAUX, RICHARD FROTCHER, A. H. SIEWERD, E. DUBOIS, CHARLES POZZI, I. BLUMENTHAL, JOS. DAVID, J. J. REISS.

Et aujourd'hui à une réunion des Directeurs, M. NUMA LANDRY a été élu président à l'unanimité et ARTHUR HART, caissier.
ARTHUR HART, Caissier.
22 déc—5f

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

Avis.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie sera tenue le MARDI, 28 décembre courant, de 10 heures A. M. à 2 p. m., au bureau de la Compagnie, 12 rue Carondelet.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire
18déc—10f

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.—Nlle Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque. 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14 déc—

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.—No 3 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1886—Conformément à la Section 2 Article IV de la Charte une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 27 décembre 1886, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
12déc—au 27 inc

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir l'année suivante, aura lieu à la banque MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Bureau du New Orleans Insurance Association, No 3 1/2 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1886.—Conformément à la section 2 de l'Article VI de la Charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association, le LUNDI, 27 courant, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
GEO. LANAUX, JR. Secrétaire pro tem.
9 déc—à date

COLLÈGE ST-ISIDORE
Troisième district, Nouvelle-Orléans.
Réouverture des classes le 3 janvier. Cette institution offre tous les avantages désirables pour une éducation chrétienne et commerciale parfaite. Sa seconde session commence le 1er février. Pension et enseignement, par mois, $16. Pour le catalogue, s'adresser au
Rév. J. SCHERER, C. S. C. Président.
25 déc—1m

Bureau de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet, coin des rues Villeré et Toulouse—Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1886—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte de cette compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection de 9 directeurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le LUNDI, 17 janvier 1887.
H. HUARD, Secrétaire.
23déc—1f p s p 4 s

G. Léaumont.
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 466. Nlle-Orléans
8 aout—1 an

Nouveau Restaurant Delmonico,
REMI & FAUCON,
Propriétaires.
134 RUE DU CANAL, au premier.

Lunch servi aux dames tous les jours de 11 h. du matin à 3 h. de l'après-midi dans un des salons de l'établissement; prix 25 cts.

MENU: Soupes—Gombo, Huitres, Julienne et Tortue.—Poissons—Filet de Truite, Pâtés aux huitres et Poisson au gratin.—Rôtis—Dinde, Beuf froid, Galantine de Dinde et Daube.—Salades—Céleri, Laitue, Pommes de terre, Café ou Thé.
Changement de menu tous les jours.
19 déc—7f

ILLINOIS CENTRAL R. R.
Billets d'Excursion pour les Fêtes.

Commençant le VENDREDI, 24 décembre 1886, et continuant jusqu'au 1er janvier 1887 inclusivement, la Compagnie de Chemin de fer Illinois Central, vendra des billets d'excursion aller et retour de la Nouvelle-Orléans à tous les points sur la Division Sud et n'émettra qu'un billet pour l'aller et retour. Bon pour le retour jusqu'au 3 janvier 1887 inclusivement.
J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
24 déc—1sem

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
2........RUE CARONDELET........2

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il vient de recevoir d'Europe un très beau stock de Marchandises qu'il se propose de vendre dans les meilleures conditions, et à la dernière mode, le tout garanti.

Il s'est adjoint son fils Jean-Auguste Capiton qui arrive de New York où il a reçu de M. S. Sharp, de la 5me avenue, l'un des meilleurs tailleurs des Etats Unis, un diplôme sur l'art de la coupe. Il sera très heureux de recevoir la visite de ses amis et des fashionables de la ville.
15 déc—1 mois, Jendi, Dim. Mar.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie**, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparait. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que je fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.
W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.
J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'Atlanta, Ga., dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

Succession de Henri Billard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,692—Division D—Attendu que Mme Veuve Henri Billard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henri Billard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 déc—22 24 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John R. Frederick vs. ses Créanciers—No 19,696.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, John R. Frederick soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Henry J. Rhodes, notaire en cette ville, le JEUDI, 6me jour de janvier 1887, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24déc—3f en 10 j

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la Compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE A.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement
ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500.	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000
1000 Lots de....	50.	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent envoyé en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dr. Hugo Arthur Gabert vs. Dr. W. W. Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,864.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 31 décembre 1886, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un cheval bai, à peu près de 16 mains de hauteur, à mon entrepôt, rue St-Anne entre Royale et Chartres.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 déc—21.24.28.31.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connu comme le No. 347 rue des Magasins.
Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal "347" trois cent quarante-sept de la rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie, anciennement Estelle, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 9 février 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11.18.24.28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Patrick Blaney vs. John V. Sherlock

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,091.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District désigné par le No 13, dans l'ilet No 2 borné par les rues Céleste, St James, Tchoupitoulas et Levée sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St James cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 28 déc

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,731 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle-Orléans et aussi de Green Stewart & Co. de Liverpool Angleterre, soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé) HENRY L. LAZARUS, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

A Carrière & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,816—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. Carrière & Sons et les membres de la dite raison sociale et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James M. Seixas, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24déc—24 28—2jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19,669, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville le lundi, 24me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,597.—Division —.—Frank Fleckinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887, et que L. Duvigneaud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans le 10 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
11 nov—3f au 12 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,788, Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COURCIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers. No 19,691—Ordre de Cour—La pétition ci dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre vingt-sept, à 11 heures A. M., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que avis et publicité en soient donnés, par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—6 13 20 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COURCIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 10me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassidy vs. James Francis Hogan, son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant au demande de preuve; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 5 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens obtenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lieu et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886 Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26—26no 1124

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci après: Catherine Kelly épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,610, Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lassere témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis R. Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le shérif de toutes les machines, installations, etc., du Gulf Rice Milling Company, Nos 178, 180 et 182 rue South Peters, dans l'affaire de H. C. Miller et M. H. Price vs Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,266.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 janvier 1887, à 1 heure P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Toutes les machines, bouilloires, arbre de couche, soufflets, Poulies, vis, courroies, meules, etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 178, 180 et 182 South Peters, entre St-Joseph et Julie, ainsi qu'on en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24déc—24.28.31—jan 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme M. Lieugamy vs Dani L. Dupassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,710—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI, 4 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans l'affaire Daniel L. De Passau vs Mme John Obler, No 17,180 Division D, du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24 28 31—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison de valeur, etc., etc.
Mme George Morgan, veuve, etc, vs W. L. Arnold et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,124—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et avec consentement des parties dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 janvier 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A mon entrepôt, coin Passage St Antoine et de la rue de Chartres: Un fort lot assorti d'effets mobiliers, meubles, vaisselle, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24.28.31—4 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro deux cent cinquante trois.
Le dit terrain mesure trente sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre vingt quatre et est la même propriété que la défenderesse ci-dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1880 pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 401.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses. Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio, entre St Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.
Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi des propriétés ci après décrites à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres H et C, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, alors notaire en cette ville le 22 juillet 1870.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par M. Grant, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix-huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et lesdits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles, désigné comme lot numéro quinze, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier, 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.

Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.

Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente; les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, couvrant le dit principal et intérêt, et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14.21.28—jan4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Donnaud et Bourgogne.
Alexander Hill vs L. C. Rondanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,037—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822 étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mlle P. Himel et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St-Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St-Bernard, carré No 47; les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1838, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St-Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St-Jean-Baptiste ou Robertson sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent.
Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage pour Résidence,
En face de la Place Coliseé, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.
Un demi ilet dans le Sixième District.
Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier.

No 15,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Une portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 55 borné par les rues Jennet, Webster, Pitt et l'avenue Henry Clay, et mesure 144 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 145 pieds de face à la rue Webster, 250 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Jennet, sur à peu près la même mesure sur la ligne allant de l'avenue Henry Clay à la rue Webster, divisant la dite portion de terre du reste de l'ilet No 55. La dite portion de terre étant la moitié du dit ilet.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Terpsichore et Robin d'après un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, architectes, le 16 février 1854, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No. 424 rue Camp ayant 4 ou 5 chambres, bâtisse dans le fond ayant deux ou trois chambres, citerne, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec assurance et autres clauses usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ferdinand Kitchner, notaire, dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
18 déc—18 25—janv 1, 8, 15, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence élégante pour famille.
La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.
Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.
Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 22 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Terpsichore et Melpomène, désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 39 d'après un plan de C. F. Zimpel, député voyer daté le 3 janvier 1833 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy, ex-notaire. Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure anglaise, 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (double) salons peints à l'huile, grand corridor.

Bibliothèque et salle à manger confortables lieux à l'anglaise, grande cuisine, avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques—De grandes chambres à coucher bien aérées, office lieux d'aisance etc.

Deux grandes bâtisses en briques à deux étages, dans le fond servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée, grande citerne, gaz partout, voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.

2° Sept terrains de valeurs dans le premier district de cette ville formant le coin des rues Melpomène et Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomène et Thalie désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, d'après un plan dressé par A. De Armas, député voyer daté le 25 avril 1859.

Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit: Lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 110 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 4 forme le coin des rues Annonciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.

Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Geo C. Préot notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Deuxième district
Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.
Succession de Richard H. Hallé.

No 362—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 22 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon John Yoist juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 14 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, le:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans et mesurant conformément au dit plan 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages connue par le No 210 rue Royale, construite confortablement et solidement, une jolie véranda en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.

Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Préot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux.
19 déc—19—janv. 1, 8, 15, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.
W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre, dans l'affaire ci-dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan, MARDI, 28 décembre 1886, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, à savoir:

L'actif appartenant à la dite personne insolvable, consistant en billets, comptes à recevoir, contrats et réclamations, sur une liste qui sera fournie le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.
MACON, PAUL ET ROBINSON, Encanteurs.
15déc—15 25 28

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13ème jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après connue dans les termes suivants:
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,334. Division B.

Sur motion de Léonard Marks & Bruden, avocats pour les plaintifs produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé). W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers.—No. 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 déc—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—J. S. Moore & Co. vs. leurs créanciers—No 19,565—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de J. S. Moore & Co., composée de John S. Moore et Andrew J. Read, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp, en cette ville, MERCREDI, le 22me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 déc—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vaches laitières créoles.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 29 décembre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, en face du Parc et à côté du café de Jean Marie—

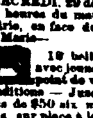

12 belles VACHES laitières, 10 avec jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
25déc—

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 149.
Succession de Jean Mammus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan "Arcade," rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Remparts et St Claude, mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 154 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre, avec balcon sur la cour, une cuisine en briques à étage dans la cour contenant quatre chambres, poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêts par an de date, ainsi que toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12déc—12 18.25—janl.8.15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.
Succession de Edmond Drouet.

No 19 270—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 15 janvier 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1886.

La propriété suivante savoir

Une certaine portion de terre située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi, mesurant 1 arpent 53 pieds 11 pouces, 3 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, cette propriété est bornée du côté d'en haut par celle de E. Drouet et au dessous par celle de [illegible] Drouet. Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—Comptant
Cette propriété rapporte $35 par mois.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 0|0 sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12.18.25—1.8,15janv.

PAR J. V. GOURDAIN.

Magasin de vins et deliqueurs.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 79 rue Bienville—MERCREDI 29 décembre 1886 à 11 heures A. M., rue Orléans No 222 près de Claiborne, il sera vendu à l'encan le contenu du magasin de liqueurs qui se trouve en cet endroit comprenant en partie du Brandy, du Whiskey, du Gin, du Ale, des vins blancs, de l'huile d'olive importée, du Vermouth, du Cognac, des Cigares, aussi les étagères les comptoirs les installations de buvette etc. etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
25 déc—25 26,28,29

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le premier district
Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.
Succession de Théodore Mein.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 18753.

PAR B. ONORATO Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 15 janvier 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la dite Cour en date du 9 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir

Trois certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet Girod, Lafayette et Baronne désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 110 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, étant 3 résidences à deux étages connues par les Nos 141 143 et 145 de la rue Carondelet.

Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1.8.15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.
Succession de Marie Tournier veuve Brunet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887 à midi à la Bourse Barrett Ferry, au débarcadère du ferry des premier et deuxième districts cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite cour en date du 7 décembre 1886 je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No 118 qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent, au pied américain 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci dessus décrits, désigné par le No. 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le cinquième district
Succession de William Johnson et épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No. 19,007.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—VENDREDI, 31 décembre 1886, à midi et demie, à la Bourse d'Encan Barretts, au débarcadère du bac du premier district Alger (5me district) en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour en date du 24 novembre 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le bourg Duverje, dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 41, borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, et mesurant, au pied français 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.
30 nov—30—déc 4 11 18 25 31

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le joli cottage pour résidence No 139 rue Constance,
entre les rues Terpsichore et Robin.
Succession J. Povey Wilson, décédé.
Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886. Dossier No. 18,593 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois toit en ardoises avec attic, connu comme le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelque 8 ou 10 chambres, ensemble, citerne, hangars, etc., ayant un bail jusqu'au 30 septembre 1887 à raison de $22 par mois.

Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, lequel plan peut être examiné à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 déc—12.19.26—janv 2.9.15

INSTITUTION CURTO,
Pensionnat et Externat,
Coin de Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le cottage en bois avec toit en ardoises. No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.
A Alger, 5ème district.
Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell.
Dossier No. 18,662, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, 1er district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division A., jugement rendu le 13 décembre 1886, et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,662, dans l'affaire de Mme V. P. Cazères et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition, il sera vendu à l'encan:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No. 12 de l'ilet No. 22, borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un morceau de terre connu comme le Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No 162 avenue Elmire et ayant [illegible] chambres, galeries, citerne etc., et valant $12 ou $15 par mois, à deux ilets de la fonderie du chemin de fer Morgan, terre élevée, localité bien habitée une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.

Conditions.—Comptant en passant les titres, 20 o|o payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv. 2, 9, 16, 23, 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.
Succession de Charles Banschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 5 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "E", rendu le 19 novembre 1886, et signé le 26 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach décédé Dossier No 18,294 pour effectuer un partage, il sera vendu

SIXIÈME DISTRICT.
Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Marengo et Milan, désigné par le No 5 [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, [illegible] connu comme les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins et ayant [illegible] chambres [illegible] chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIÈME DISTRICT.
Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Annonciation et Chippewa, [illegible] désigné par le No 23 [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis toit en ardoises connu comme les Nos 86 et 88 rue Quatrième [illegible] chambres de chaque côté, hangars, 2 citernes [illegible] rapportant environ $21 par mois, cours et allée de côté pavées, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une encoignure. Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond

3° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 31 borné par les rues Quatrième, Chippewa, [illegible] et Annonciation [illegible] face à la rue Quatrième [illegible] et face à la rue Annonciation [illegible] pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage à deux corps de logis [illegible] connue comme le No 554 Annonciation et 101 rue Quatrième [illegible] **Un cottage en bois à deux corps de logis** connu comme les Nos 548 et 550 Annonciation [illegible]

Les deux dernières propriétés décrites ci-dessus.

Paragraphe 3 seront vendues séparément.

Toute la propriété ci-dessus est en mesure américaine et plus ou moins entre lignes parallèles d'après des plans de MM. Williams et Patton architectes et voyers lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an ou à un et deux ans à l'option des acquéreurs [illegible] garantie usuelle jusqu'à parfait paiement [illegible] Dix pour cent de toutes les enchères payé comptant sur les lieux.

Actes de ventes pardevant Chas. E. Sel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19,625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant [illegible] notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 14 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE 22ème JOUR DE FÉVRIER
A. D. 1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal public ont et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et inébranlable obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la population de notre capitale, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de grandeur notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 10 MARS 1887, qui cérémonie, et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même.
REX.
Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à:
BATHURST, Boite de Poste 1883, Nlle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 261 et 261 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,279—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, [illegible] Spear, encanteur, Bureau [illegible] rue Royale—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date [illegible] et du 9 décembre 1886 [illegible] les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, désigné par le No 15 et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, le dit lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations sont connues par les Nos 268 et 268 1/2 de la rue Perdido comprenant un cottage en bois à un étage converti en magasin [illegible] chaque côté, lieux d'aisance, cuve, grand hangar etc.—Le magasin principal à l'encoignure est occupé comme pharmacie par le Dr. J. M. Matter.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et [illegible] mesurant, au pied américain 30 pieds 7 pouces [illegible] lignes de face à la rue Perdido sur [illegible] entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces, le dit lot est désigné par le No 16.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis [illegible] ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuve, lieux d'aisance, etc. et connu par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville désigné par la lettre "C" dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand [illegible] mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis [illegible] ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuve, lieux d'aisance, hangar, etc. connu [illegible] les numéros municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre "B" et touchant au lot "C" [illegible] dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, ayant quatre chambres sur chaque corps de logis, cuves, lieux d'aisance, hangar, etc. et connu par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale [illegible] ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. 5 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant N. B. Trist notaire aux frais de l'acquéreur.
11déc—11 18 25—jan 1 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée à une encoignure.
Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.
Succession de Bridget et Edward Hays.

No 18,849—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et Locust [illegible] de face à la rue Melpomène [illegible] de profondeur et de face à la rue Freret et formant le coin de ces rues. Les améliorations comprennent une bâtisse [illegible]

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant [illegible] notaire public.
12déc—15—jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée vacante,
rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.
Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,538 et 18,587—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendus dans les affaires ci-dessus le 26 novembre et le 3 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci dessous à savoir:

1° Le cottage double à un étage No 223 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypress, le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Freret et Locust désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq. notaire.
12déc—12 25—janv 1, 8, 15.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rotling, Jne.

No 18,939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 1er décembre 1886 et rendu dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite:

La maison de résidence de construction moderne et des mieux situées, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et Septième. Le terrain mesure [illegible] pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade, [illegible] pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain [illegible] de la rue Broad, 4 pieds de façade rue Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages construite [illegible] La bâtisse est distante de la rue et est entourée d'un joli jardin [illegible] Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.

La maison principale a [illegible]

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25—jan 1 8 15

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
Dr. C. TESTUT.
Rue St. Louis, No 78, [illegible]

L'Abeille de ...
NOUVEL...
DIMANCHE, 26